

Département
Doubs
Canton
Valentigney
Commune
Mandeure

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 025-212503676-20231016-2023_005_01-AU



2023/005

Liberté – Egalité – Fraternité

Décision du Maire

Décision du 16 octobre 2023 Marché de services de Télécommunication Lot 01 Téléphonie fixe Marché 19/06 – Avenant n°1 S.A. SFR

Le Maire de la Ville de Mandeure

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 statuant dans le cadre des délégations permanentes d'attribution du Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal ;
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, en son alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire en le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La décision n°011/2019 du 31 juillet 2019 attribuant le marché à l'opérateur **S.A. SFR** pour un **montant estimé** sur la durée maximale du marché de 4 ans à **24 048,00 € HT** soit **28 857,60 € TTC** ;

CONSIDÉRANT

- L'arrivée à échéance du marché au 4 août 2023,
- Le retard dans le déploiement de la nouvelle solution,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Un avenant n°1 au marché n°19/06 est signé avec l'opérateur **SFR**, pour prolonger le délai d'exécution dans l'attente du déploiement de la nouvelle solution.

Article 2 : La durée de prolongation estimée est de 4 mois à compter du 5 août 2023, **soit jusqu'au 5 décembre 2023**.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision.

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 025-212503676-20231016-2023_005_01-AU



Le Maire,
Pour le Maire,
l'adjoint délégué



Jean-Pierre HOCQUET

Décision certifiée exécutoire

Télétransmise en préfecture le :

19 octobre 2023

Publiée sur le site internet le :

19 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 025-212503676-20231016-2023_005_01-AU



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N°1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Mandeure
Monsieur le Maire
34 rue de la libération
25350 MANDEURE
Téléphone : 03.81.36.28.80 Fax : 03.81.36.28.97
Courriel : mairie.mandeure@ville-mandeure.com

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Mandataire :

SFR SA
Support Marchés Publics – Bât. Ouest B3262
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 PARIS
Téléphone : 01.72.50.54.82
Siret n°343 059 564 00959

Co-traitant :

COMPLETEL SAS
Support Marchés Publics – Bât. Ouest B3262
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 PARIS
Téléphone : 01.72.50.54.82
Siret n°418 299 699 00482

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Fourniture de service de télécommunication Lot 1 – Téléphonie fixe

■ Date de la notification du marché public : 5 août 2019

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois à compter du 05/08/19, reconductible 3 fois

■ Montant estimatif du marché public pour 4 ans :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT :24 048,00 €.....
- Montant TTC :28 857,60 €.....

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 025-212503676-20231016-2023_005_01-AU



D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prolongation du délai d'exécution dans l'attente du déploiement de la nouvelle solution (Nouvel opérateur).

La durée de prolongation estimée est de 4 mois à compter du 5 août 2023, soit jusqu'au 5 décembre 2023.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☒ Non

☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Amine DJOUHRI Directeur Régional Centre-Est	Saint Priest, le 18/10/2023	 SA au capital de 3 429 265 598,40 € Siège Social : AUTEC CAMPUS - 16 rue du Général de Gaulle 75015 PARIS 243 050 564 RCS Paris SFR BUSINESS L'Agora - Parc Technologique de Lyon 152 Cours du 3 ^{ème} Millénaire - 69800 SAINT PRIEST

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Mandeure, le 16 octobre 2023

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A Saint Priest, le 18/10/2023

Signature du titulaire,



SA au capital de 3 423 265 598,40 €
Siège Social : ALTICE CAMPUS - 16 rue du Général Juin de Boissieu 75015 PARIS
~~243 059 564 RCS Paris~~
SFR BUSINESS
L'Agora - Parc Technologique de Lyon
152 Cours du 3^{ème} Millénaire - 69800 SAINT PRIEST

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)